

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 07 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022 **21207DEL11**

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLOX

ID : 059-215902024-20221215-20221207DEL1-DE

NOMBRE :

De conseiller en exercice	29
De présents	25
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

Approbation des modalités de signature d'un nouvel acte notarié entre la SCI ERQUINGHEM-LYS, Porte des Anglais et la commune d'ERQUINGHEM-LYS, visant à supprimer la clause de la « non-réalisation » à la condition particulière sur les terrains section AB 273, 297, 303, AD 374 au lieu-dit « Les Acquêts »

DELIBERATION :

Publiée le 15 décembre 2022

Rendue exécutoire le 15 décembre 2022

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 15 décembre 2022

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 15 décembre 2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 1^{er} décembre 2022

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale Salle de la Lucarne, centre Socio Culturel AGORALYS, 120 rue Delpierre, afin de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, DASSONVILLE Pierre, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée, LARD Vanessa,

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

M. Jean-Pierre DUBURCQ, procuration donnée à M. Vincent DOUCHET, M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE, Me Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME, Me Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Pierre CAMPHYN ;

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Un acte de vente a été signé entre la commune d'Erquinghem-Lys et la SCI « ERQUINGHEM-LYS Porte des Anglais » (Société NEXITY) le 21 décembre 2015, portant sur l'acquisition de plusieurs parcelles communales référencées section AD N°374, 375, 376, 377, 378, 379, Section AB N° 273, 296, 297, 302, 303, Section AD 323.

Ces acquisitions étaient destinées à la réalisation d'une résidence « service » à destination des « séniors », d'un nouvel Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en remplacement de la maison de retraite existante.

Une première partie du programme dénommée « Les Jardins d'Ercan » avec la construction de 4 bâtiments collectifs, composés chacun de 15 appartements à l'achat ou à la location, a été réalisée entre 2015 et 2017.

Le 20 décembre 2016, un nouvel acte notarié a complété l'acte initial, stipulant dans les clauses de réalisation que le dépôt du permis de construire pour la construction du bâtiment à vocation sociale de type EHPAD devait intervenir d'ici **le 31 mars 2017** au plus tard.

Le contrat précisait également dans sa condition particulière que la non-réalisation du futur EHPAD par la SCI « ERQUINGHEM-LYS PORTE DES ANGLAIS » **avant le 31 décembre 2017**, entraînait la rétrocession à l'euro symbolique de l'assiette foncière des parcelles section AB 273, 297, 303 et AD 374 pour une superficie de 1 hectare, 30 ares, 37 centiares, soit 13.037 m², à la commune d'ERQUINGHEM-LYS.

Considérant que le projet du futur EHPAD n'a pu être finalement engagé pour des raisons d'ordre financier, administratif, structurel ;

Considérant la réflexion engagée depuis lors par la commune, en lien avec divers partenaires institutionnels, associatifs, privés et l'évolution du projet dans le temps ;

Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 059-215902024-20221215-20221207DEL1-DE

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	29
De présents	25
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

Page 2 – Suite, acte notarié SCI « ERQUINGHEM-LYS, Porte des Anglais »

Considérant le nouveau programme immobilier présenté par la Société NEXITY avec un important volet social et intergénérationnel ;

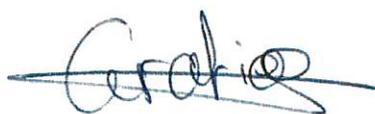
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer un nouvel acte notarié avec la SCI « ERQUINGHEM-LYS Porte des Anglais », indiquant que la commune renonce à la clause de « non-réalisation de la condition particulière », sur les parcelles en question au regard du nouveau programme immobilier présenté.

A cette fin le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à subdéléguer au profit de tout clerc ou collaborateur de l'étude de Maître BONTE, notaire à LAVENTIE, ses pouvoirs en vue de la signature de l'acte ci-désigné.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation

Le Maire

